

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
11274

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Peynier - Contrat départemental de développement et d'aménagement
2020/2021 et clôture du contrat départemental de développement et d'aménagement
2015/2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux 2020/2021 envisagé par la commune de Peynier, pour lequel elle sollicite une aide du Conseil départemental dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autre part, la clôture de la programmation des investissements communaux inscrits au contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2018, conformément à l'annexe 2 du rapport.

Ces modifications de l'échéancier de réalisation des opérations, qui ont une incidence financière sur l'économie générale de ce contrat 2015/2018, conduisent à une modification des affectations précédemment approuvées conformément à l'annexe 3 du rapport.

1 - **CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT
2020/2021 – TRANCHE 2020**

- **REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DU CHATEAU COMMUNAL**

La commune prévoit une réhabilitation et une restructuration du château communal. Les atouts du bâtiment, associés à son emplacement en centre-ancien, ont confirmé la nécessité de valoriser ce patrimoine communal, tout en lui donnant une nouvelle vie. La requalification du château, mixant services publics, soutien à la vie associative et lieu d'animation de la vie sociale, permettra d'améliorer la qualité du service rendu aux administrés et de rendre le château accessible aux peyniériens.

Il s'agit d'installer l'Hôtel de Ville, les salles des mariages et du conseil, des services administratifs municipaux, la bibliothèque, ainsi que diverses associations du village. Il est également prévu la création d'un logement pour le gardien.

Le montant de cette opération, prévue de 2020 à 2021, s'élève à 4.922.079 € HT, dont 1.000.000 € HT pour la tranche 2020. La commune pourrait bénéficier d'une aide globale de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 492.208 € dont 100.000 € au titre de la tranche 2020.

La subvention départementale pourrait s'élever à 2.953.247 € dont 600.000 € au titre de la tranche 2020.

- CREATION D'UN PARKING ENTERRE SOUS LA COUR DU CHATEAU (tranche 2)

Pour faciliter le stationnement en centre-ville, la commune va réaliser un parking souterrain sous la cour du château. Ce projet, qui s'articule avec l'opération « réhabilitation et restructuration du château communal », vise également à maintenir le commerce de proximité et dynamiser la vie de village.

La capacité de ce parking sera de cent places, sur deux niveaux de sous-sol avec ascenseur. S'agissant de l'esplanade devant le château, l'aspect général ne supportera que de très mineures modifications par rapport au visuel actuel.

Le montant de cette opération, prévue de 2020 à 2021, s'élève à 2.378.949 € HT, dont 1.000.000 € HT pour la tranche 2020. La commune pourrait bénéficier d'une aide globale de la métropole Aix-Marseille-Provence de 237.895 € dont 100.000 € au titre de la tranche 2020. La subvention départementale pourrait s'élever à 1.427.369 € dont 600.000 € au titre de la tranche 2020.

- EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE (tranche 2)

La commune prévoit une augmentation des effectifs scolaires en maternelle d'ici 2022. Afin d'anticiper cette évolution, elle a décidé d'agrandir l'école maternelle en créant deux classes supplémentaires, soit sept salles de classe au lieu de cinq actuellement.

Le projet prévoit :

- Le réaménagement, avec le remplacement du dortoir et de la salle de cantine de l'école maternelle par deux salles de classe ;
- La transformation de la bibliothèque, située à proximité immédiate et séparée par des espaces verts, en salle de restauration et en dortoir ;
- L'élargissement de l'espace cour et jeux en intégrant les espaces verts initialement dédiés à la bibliothèque.

Le montant de cette opération, prévue de 2020 à 2021, s'élève à 751.387 € HT, dont 300.000 € HT pour la tranche 2020. La commune pourrait bénéficier d'une aide globale de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 75.139 € dont 30.000 € au titre de la tranche 2020. La subvention départementale pourrait s'élever à 450.832 € dont 180.000 € au titre de la tranche 2020.

Ainsi, le montant total des travaux prévus au contrat départemental 2020/2021 s'élève à 8.052.415 € HT dont 2.300.000 € HT au titre de l'année 2020. La participation globale du Département pourrait être fixée à 4.831.448 €, dont 1.380.000 € pour la tranche 2020, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier de réalisation des opérations.

2 – CLÔTURE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2015/2018

Par délibération n° 112 du 30 janvier 2015, la Commission permanente du Conseil départemental a approuvé la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Peynier pour les années 2015 à 2018, soit une subvention totale de 5.875.096 € sur une dépense subventionnable globale de 9.791.825 €HT.

Par délibération n° 247 de la Commission permanente du 14 décembre 2018, la subvention totale allouée au titre de ce contrat départemental a été ramenée à 5.283.669 € sur une dépense subventionnable globale de 8.806.114 € HT compte tenu d'un transfert d'aides financières au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille-Provence intervenu au titre de l'exercice de la compétence "eau, assainissement et pluvial" au 1er janvier 2018.

Pour ce contrat départemental 2015/2018, la commune de Peynier a été contrainte de revoir la programmation de ses investissements en raison notamment de la réalisation de fouilles archéologiques importantes pour l'opération de création de parking sur divers sites et d'un retard pris dans la phase d'études du projet d'extension de l'école maternelle.

Ainsi, au bénéfice de ce qui précède, la subvention totale allouée au titre du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2018 pourrait être ramenée à 4.182.728 € sur une dépense subventionnable globale de 6.971.212 €H.T, conformément à l'annexe 2 du présent rapport qui présente également l'échéancier actualisé des opérations.

Cette diminution de la subvention départementale totale entraîne un désengagement de 1.100.941 € sur l'autorisation de programme 2015-1017U, conformément à l'annexe 3 du rapport.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n°112 du 30 janvier 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL